



Ne pas détourner le regard

Autochtones et Inuits en situation d'itinérance
Secteur Milton-Parc à Montréal

RAPPORT D'ENQUÊTE ET RECOMMANDATIONS

Nadine Mailloux
OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

MAI 2022

Réponse de la Ville de Montréal aux recommandations de l'Ombudsman de Montréal

Décembre 2022

Présentée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Rédigée en collaboration avec :

- Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- Service des affaires juridiques
- Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Service de l'habitation

Montréal 

Contexte

Démarche menée par un collectif de personnes habitant le secteur Milton-Parc auprès de l'Ombudsman de Montréal demandant son intervention au sujet de:

- Climat d'insécurité;
- Conditions de vie des personnes en situation d'itinérance.

Enquête menée autour de trois aspects:

1. Sécurité
2. Hébergement d'urgence et transitoire, et logement
3. Cohabitation sociale et accompagnement

→ 5 recommandations déposées à la Ville de Montréal par l'Ombudsman de Montréal en mai 2022

Une démarche de réponse concertée

Les 5 thèmes des recommandations du rapport



Réglementation d'urbanisme



Hébergement - Logement



Participation citoyenne



Financement et reddition de comptes



Prévention de l'itinérance

1

Mandat de la Direction générale au Service de la diversité et de l'inclusion sociale:

- assurer la coordination des réponses avec la contribution de la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones, des services des affaires juridiques, de l'urbanisme et de la mobilité, et de l'habitation, ainsi que l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

2

Consultation des lieux de concertation clé:

- **cellule de crise** : directions de la Ville, de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, du SPVM, et des CIUSSS du Centre-Ouest et du Centre-Sud;
- **sous-comité Milton-Parc**: coordonné par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal avec la participation du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, d'intervenants terrain et du CIUSSS du Centre-Ouest.

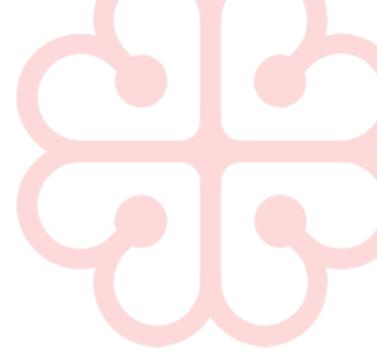
Mesures mises en place avant le dépôt du rapport et contribuant à y répondre

- Contribution majeure pour le soutien en itinérance dans le cadre du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal dès le début de la crise sanitaire (50 M\$ pour les années 2020 à 2022), incluant des services dédiés aux personnes autochtones et inuites:
 - Refuge 24/7 de PAQ 2 de 60 places (d'abord au Complexe Guy-Favreau puis à l'Hôtel des Arts);
 - Ajout de 42 lits et ouverture 24/7 de Open Door.
- Constitution du sous-comité Milton-Parc dont l'objectif est d'améliorer la communication des intervenants du secteur sur les enjeux de cohabitation, de qualité de vie des personnes autochtones en situation d'itinérance et du sentiment de sécurité des citoyens (2021).
- Établissement d'une cellule de crise Milton-Parc, à l'initiative de l'Ombudsman de Montréal, avec le mandat de mettre en œuvre un plan d'action spécifique sur les enjeux liés à la sécurité et à l'intoxication, de coordonner l'implantation des mesures et d'en faire le suivi (2021).
- Augmentation du soutien financier au Centre d'amitié autochtone de Montréal pour un projet de médiateurs sociaux et des brigades mixtes avec le SPVM dans Milton-Parc (2021).
- Augmentation du budget en itinérance passant de trois à six millions de dollars dont plus d'un million de dollars a été octroyé à 19 projets dédiés ou bénéficiant aux personnes autochtones et inuites en situation d'itinérance (2022).
- Bonification des services visant une meilleure cohabitation, notamment à Milton-Parc: activités de rapprochement culturel, mesures de sécurité, brigades de propreté, équipes d'intervenants sociaux pour accompagner les personnes vers des ressources, équipes de médiation sociale, présence policière, toilettes et fontaines d'eau (2022).
- Création d'un poste de conseillère en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones au SPVM et embauche d'une personne possédant expertise et crédibilité auprès de la communauté (2022).

Plan d'action de la Ville de Montréal en réponse aux recommandations de l'Ombudsman de Montréal

30 actions correctives impliquant 10 services centraux de la Ville et ses arrondissements :

- 5 actions réalisées
- 16 actions en cours
- 9 actions à venir



Recommandation 1 - Réglementation d'urbanisme

L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal et à ses arrondissements, d'introduire la flexibilité requise à la réglementation d'urbanisme et/ou à l'interprétation de celle-ci, dans l'objectif de favoriser l'implantation de ressources d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance.

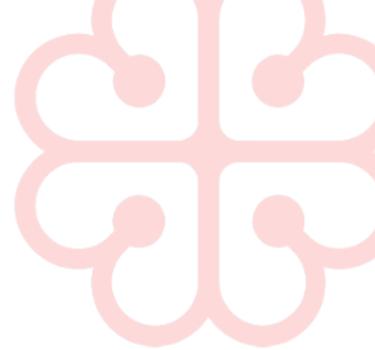
En réponse à cette recommandation, la Ville propose 2 actions correctives, soit:

- 1 action en cours
- 1 action à venir

Recommandation 1 - Réglementation d'urbanisme

Actions correctives de la Ville	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Action en cours		
1. Réaliser une recherche sur les enjeux liés à la réglementation d'urbanisme en lien avec l'implantation de ressources d'hébergement.	Mai 2022 à décembre 2022	Ville (SDIS, SAJ, SUM, arrondissements)
Action à venir		
<p>2. Soutenir les arrondissements et les partenaires communautaires dans la connaissance des outils actuels liés à la réglementation.</p> <p>Pistes de travail en fonction de la recherche effectuée sur la réglementation d'urbanisme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des moyens pour soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur projet (outils de communication, liaison, soutien professionnel par les équipes mixtes urbanisme et développement social, etc.). - Développer des outils de communication afin de soutenir la ville-centre et les arrondissements qui souhaitent autoriser des projets dérogoires. - Mieux faire connaître les outils disponibles pour l'implantation de projets (procédure prévue à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal; PCCMOI). - Explorer tout autre outil législatif pouvant s'avérer utile, le cas échéant. 	<p>Identification d'actions: Janvier à février 2023</p> <p>Mise en oeuvre: mars à décembre 2023</p>	<p>Ville (SUM, SAJ, arrondissements, SDIS)</p>

Recommandation 2 - Hébergement - logement



L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal:

- *D'inscrire la concertation, entre ses services, arrondissements et partenaires extérieurs, comme une priorité dans l'élaboration des projets d'hébergement.*
- *De désigner un porteur de dossier décisionnel, imputable et responsable de la concertation, à toutes les étapes des projets d'hébergement, auquel chacune des entités devra effectuer une reddition de compte formelle.*
- *D'assumer pleinement son leadership dans le développement de projets ou programmes adaptés d'hébergement et de logement visant les personnes inuites à Montréal.*
- *D'utiliser les compétences qu'elle détient en la matière, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que soit mise sur pied à Montréal, durant l'année 2022, une ressource d'hébergement d'urgence stable et sûre répondant aux besoins des personnes inuites.*

En réponse à cette recommandation, la Ville propose 12 actions correctives, soit:

- 3 actions réalisées
- 5 actions en cours
- 4 actions à venir

Recommandation 2 - Hébergement - logement (1/4)

Actions correctives de la Ville - <i>Actions pour la concertation</i>	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Actions en cours		
3. Poursuivre l'engagement et la collaboration de la Ville au sein de la gouvernance régionale en itinérance, en appui au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) qui a le mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux de coordonner le comité directeur régional en itinérance ainsi que le déploiement du Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 .	En continu	CCSMTL Ville (SDIS, SH, SAJ, SPVM)
4. Constituer un comité de direction en itinérance à la Ville afin de favoriser une vision commune dans les orientations et les priorités et de susciter l'engagement des services concernés dans le déploiement des actions, notamment l'implantation des ressources d'hébergement; Assurer par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) les demandes de mandats spécifiques à la direction générale pour la réalisation d'actions inter-services ainsi que la reddition de comptes.	Automne 2022	Ville (Direction générale, SDIS, SH, SGPI, SSI, SPVM, SECC, SUM, Commissaire aux relations avec les peuples autochtones)

Recommandation 2 - Hébergement - logement (2/4)

<p style="text-align: center;">Actions correctives de la Ville <i>Développement de ressources pour les personnes d'origine inuite à Montréal</i></p>	<p style="text-align: center;">Période d'implantation</p>	<p style="text-align: center;">Porteurs et collaborateurs</p>
Actions réalisées		
<p>5. Assurer le maintien des services actuels de PAQ-2 (62 places) de l'organisme Projets autochtones du Québec (PAQ) et soutenir la recherche d'un lieu alternatif pour pérenniser la ressource, dont 80 % des usagers sont Inuit et 50 % fréquentent Milton-Parc. Le financement de l'immeuble et des services est assuré par le CCSMTL.</p>	<p>Ouverture de l'hôtel en janvier 2022</p>	<p>CCSMTL, PAQ, Ville (SDIS Arrondissement VM)</p>
<p>6. Soutenir l'organisme Open Door dans la mise en place de mesures favorisant la cohabitation sociale afin qu'il puisse maintenir son offre complémentaire d'hébergement dans le secteur Milton-Parc. L'organisme a pu augmenter sa capacité d'accueil à 42 places à la fin de l'année 2021, financées par le CCSMTL. En 2022, la Ville a octroyé 91 000 \$ à l'organisme pour de l'intervention de proximité.</p>	<p>Ouverture des lits d'urgence en 2021</p>	<p>Ville (SDIS, Arrondissement PMR), Open Door</p>
<p>7. Contribuer à l'implantation du nouveau refuge pour femmes de Chez Doris près du square Cabot (22 places accessibles aux femmes en situation d'itinérance dont les Inuites).</p>	<p>Ouverture le 19 septembre 2022</p>	<p>Chez Doris, CCSMTL, Ville (SDIS, BRGM)</p>
Actions en cours		
<p>8. Accompagner les partenaires dans l'élaboration d'un projet d'accueil de nuit pour les personnes autochtones et inuites dans l'ouest du centre-ville comprenant la recherche d'un espace, de location ou d'acquisition.</p>	<p>Automne 2022</p>	<p>CCSMTL, organisme, Ville (SDIS, arrondissement VM), CCOMTL</p>
<p>9. Pérenniser PAQ-2 dans un autre immeuble, et possiblement développer un projet d'hébergement-logement.</p>	<p>2023-2024</p>	<p>PAQ, CCSMTL, Ville (SDIS, Arrondissement VM)</p>

Recommandation 2 - Hébergement - logement (3/4)

Actions correctives de la Ville <i>Développement de ressources pour les personnes d'origine inuite à Montréal</i>	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Actions à venir		
10. Planifier avec les partenaires, dont le CCSMTL, l'évolution de l'offre de services, incluant l'hébergement d'urgence, de l'organisme Open Door dans le secteur Milton-Parc.	Automne 2022-hiver 2023	Open Door , CCSMTL, Ville (SDIS)
11. Soutenir le développement d'un projet d'hébergement-logement transitoire pour les Inuits en collaboration avec un organisme dont le financement pour les services et l'intervention est assuré: <ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer le besoin avec la Société Makivik; ● Accompagner l'organisme dans la recherche d'un espace et dans les démarches administratives de location ou d'acquisition. 	Nouvelle ressource potentielle en 2023-2024	Makivik , CCSMTL, Ville (SDIS, SH, SGPI, SSI)
12. Soutenir le développement d'un refuge pour femmes inuites: <ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer le besoin avec la Société Makivik; ● Accompagner les partenaires dans la recherche d'une autre ressource d'hébergement pour femmes Inuites et dans les démarches administratives de financement, de location ou d'acquisition. 	Nouvelle ressource potentielle en 2023-2024	Makivik , CCSMTL, Gouvernement fédéral (fonds), Ville (SDIS, SGPI, SSI)

Recommandation 2 - Hébergement - logement (4/4)

Actions correctives de la Ville <i>Développement de ressources d'hébergement et de logements</i>	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Actions en cours		
13. Collaborer avec le CCSMTL dans la planification de l'offre de services globale 2022-2023 visant notamment à mettre fin à la logique saisonnière des mesures d'urgence en itinérance. Cette offre inclut: <ul style="list-style-type: none"> ● 1 600 places d'hébergement; ● ressources dédiées aux personnes autochtones et inuites; ● lieux d'accueil lors des grands froids; ● services de transport. 	Décembre 2022	CCSMTL, Ville (SDIS)
Action à venir		
14. Mettre en œuvre une démarche concertée visant à définir, puis à renforcer le soutien des projets de logements sociaux pour personnes autochtones et inuites et le soutien des organismes autochtones souhaitant développer des logements abordables.	Début 2023	Ville (SH, SDIS, SGPI, SSI, commissaire aux relations avec les peuples autochtones)

Recommandation 3 - Participation citoyenne

L'Ombudsman de Montréal recommande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à la Ville de Montréal :

- *d'inclure une ou plusieurs voix citoyennes dans le comité responsable de la sécurité du secteur de Milton-Parc;*
- *d'impliquer les citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions en lien avec la sécurité et la gestion de l'itinérance dans le secteur;*
- *d'informer les citoyennes et citoyens des décisions prises en itinérance aux étapes ultérieures et de leur motivation.*

En réponse à cette recommandation, la Ville propose 6 actions correctives, soit:

- 1 action réalisée
- 3 actions en cours
- 2 actions à venir

Recommandation 3 - Participation citoyenne (1/2)

Actions correctives de la Ville	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Action réalisée		
<p>15. Installer un pôle de l'Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire (E=MC2), en formule pilote, au coin des rues Milton et Parc. Ce projet, qui implique des agents sociocommunautaires du SPVM, vise à mobiliser les partenaires communautaires autochtones et inuits et du personnel clinique du réseau de la santé et des services sociaux et à définir des plages horaires spécifiques pour leur offre de service, à être visibles et disponibles pour répondre aux questions des citoyens et à arrimer leurs suivis cliniques auprès des mêmes personnes en situation d'itinérance qui fréquentent le secteur.</p>	22 septembre 2022	<p>Ville (SPVM, arrondissement PMR, SDIS)</p>
Action en cours		
<p>16. Mettre en place un espace consultatif « Comité bon voisinage » afin d'engager les citoyens, les élus et les autres parties prenantes concernées par la situation dans Milton-Parc dans une démarche collective de recherche de solutions. Les recommandations qui émaneront du comité seront déposées à la cellule Milton-Parc.</p>	Automne 2022	<p>Ville (arrondissement PMR - Bureau du maire)</p>
<p>17. Mettre en place des comités de bon voisinage avant l'implantation ou le déménagement de ressources en itinérance afin de travailler en amont et de préparer leur arrivée. Deux conseillers en planification supplémentaires au SDIS depuis juin 2022 pour renforcer le soutien et l'accompagnement aux arrondissements.</p>	Dès maintenant pour les prochains projets	<p>Ville (arrondissements, SDIS)</p>
<p>18. Établir une stratégie de communication pour favoriser la sensibilisation à l'itinérance et développer des outils visant à accompagner les arrondissements dans la tenue des rencontres citoyennes.</p>	Automne 2022	<p>Ville (SECC, SDIS, arrondissements)</p>

Recommandation 3 - Participation citoyenne (2/2)

Actions correctives de la Ville	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Actions à venir		
19. Organiser annuellement des activités culturelles autochtones et inuites et des activités d'information dans les espaces publics du secteur Milton-Parc afin de favoriser le rapprochement communautaire.	2023	Ville (SC, arrondissement PMR)
20. Promouvoir et déployer la formation concernant l'histoire et les réalités des Peuples autochtones, développée en collaboration avec l'organisme autochtone Mikana et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) visant à outiller les élus et la fonction publique et ainsi mieux répondre aux préoccupations citoyennes.	2023	Ville (BRGM)

Recommandation 4 - Financement et reddition de comptes

L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- *Réviser le mode de financement des organismes communautaires afin de leur permettre d'offrir des services structurants de manière continue et permanente pour les personnes en situation d'itinérance;*
- *Resserrer les mécanismes existants de reddition de compte liés au financement des organismes.*

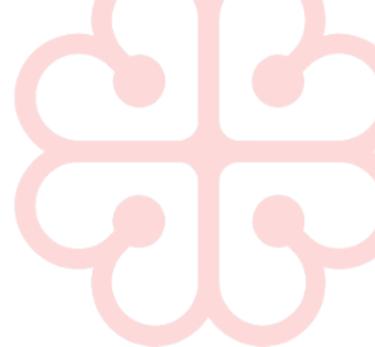
En réponse à cette recommandation, la Ville propose 3 actions correctives, soit:

- 2 actions en cours
- 1 action à venir

Recommandation 4 - Financement et reddition de comptes

Actions correctives de la Ville	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Actions en cours		
<p>21. Adopter un nouveau cadre de financement en itinérance 2023-2025 en fonction du budget annuel de 6 M \$, des engagements en itinérance du Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025, du Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 et de la Stratégie de réconciliation 2020-2025. Ce nouveau cadre de financement propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'intégrer davantage l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans les critères de l'appel de projets et le processus d'analyse; • D'inclure un volet Autochtones et Inuit dans l'appel de projets et y réserver un montant spécifique; • D'octroyer le financement sur une base triennale (2023 à 2025), permettant une meilleure planification des services pour les organismes; • D'assurer la présence de représentants connaissant bien les enjeux et besoins liés à l'itinérance autochtone et inuite sur le comité d'analyse. • De réviser les mécanismes de reddition de comptes du SDIS et d'y intégrer des indicateurs spécifiques aux communautés autochtones et inuites et un suivi plus soutenu des résultats par les conseillers du SDIS. 	Avril 2023	Ville (SDIS)
<p>22. Lors des consultations prébudgétaires annuelles du gouvernement du Québec, déposer une demande concernant le financement de la mission de base des organismes communautaires ainsi que le financement des programmes gouvernementaux de logements sociaux et abordables et des interventions de soutien en logement social, deux responsabilités du gouvernement du Québec.</p>	Janvier et février de chaque année	Ville (BRGM, SDIS)
Action à venir		
<p>23. Harmoniser les exigences de reddition de comptes de la ville centre et des arrondissements qui financent directement des organismes en itinérance.</p>	2024	Ville (SDIS, Arrondissements)

Recommandation 5 - Prévention de l'itinérance



L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal de développer une approche préventive face à l'itinérance dans la communauté visée en :

- initiant la création de programmes d'accueil et d'accompagnement communautaires pour les personnes inuites qui arrivent dans la métropole;*
- se positionnant comme partenaire actif dans le développement de services et d'un lieu de rassemblement communautaire et de diffusion culturelle, à l'instar d'un centre multidisciplinaire, comme il en existe ailleurs, par et pour la communauté inuite à Montréal;*
- définissant en termes concrets et pratiques son rôle, ses responsabilités et son apport dans le but de réaliser ces programmes.*

En réponse à cette recommandation, la Ville propose 7 actions correctives, soit:

- 1 action réalisée**
- 5 actions en cours**
- 1 action à venir**

Recommandation 5 - Prévention de l'itinérance (1/2)

Actions correctives de la Ville	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Action réalisée		
24. Mettre en place un comité stratégique intergouvernemental sur l'itinérance inuite afin d'assurer le financement et le déploiement des services, et de déterminer le rôle de chacun des paliers de gouvernement, et y participer. <ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer avec la communauté Inuite, représentée à Montréal par la Société Makivik, et les gouvernements du Canada et du Québec, les grandes priorités en termes de prévention, d'accueil et d'accompagnement. 	19 septembre 2022	Ville (DGA qualité de vie, SDIS), CCSMTL, Makivik, Gouvernements provincial, fédéral
Actions en cours		
25. Accompagner Résilience Montréal dans sa relocalisation dans un espace permanent, plus adapté à son offre multiservices pour les personnes autochtones en situation d'itinérance : <ul style="list-style-type: none"> ● Contribuer à l'implantation harmonieuse de la ressource dans son nouveau milieu en mettant en place des mesures de cohabitation avant l'ouverture de la ressource; ● Inviter l'organisme à déposer un projet visant la cohabitation sociale autour de la nouvelle ressource dans le prochain appel de projets et le soutenir dans l'élaboration de la demande, au besoin. 	2022-2023	Résilience MTL, Ville (SDIS, Arrondissements VM et SO)
26. Contribuer à la recherche-action portant sur l'aide financière directe aux personnes en situation d'itinérance valorisant l'autonomie et la capacité des personnes et s'assurer qu'il comporte un volet autochtone (mesure 3,22 du Plan solidarité, équité et inclusion).	2023-2024	Partenaires des milieux de la recherche et du communautaire, Ville (SDIS)

Recommandation 5 - Prévention de l'itinérance (2/2)

Actions correctives de la Ville	Période d'implantation	Porteurs et collaborateurs
Actions en cours (suite)		
27. Dans le cadre de la croissance de l'équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) qui s'est vu octroyer 10 M \$/an pendant 5 ans, développer une expertise autochtone en collaboration avec les partenaires de la communauté.	2023	Ville (SDIS), Partenaires autochtones
28. Clarifier le partage des rôles et responsabilités entre la Ville et le gouvernement du Québec visant une plus grande clarté et compréhension de la part de tous les acteurs et du public.	En continu	Gouvernement du QC, Ville (BRGM, SDIS)
29. Soutenir la réalisation d'un centre multiservices Inuit proposé par la Société Makivik qui inclut des services d'accueil pour Inuit arrivant à Montréal: <ul style="list-style-type: none"> • par le biais d'un échange d'expertise avec les services municipaux; • dans la recherche de financement auprès des paliers supérieurs; • dans la recherche d'un espace et dans les démarches administratives de location ou d'acquisition. 	2023-2025	Société Makivik, Gouvernements provincial, fédéral, RSSS, Ville (SDIS)
Action à venir		
30. Instaurer avec les partenaires les conditions gagnantes pour le développement d'un centre de thérapie pour personnes autochtones et inuites.	2024-2025	Partenaires autochtones et inuits, Gouvernement du QC, RSSS, Ville (SDIS)

Conclusion

- Il n'y a jamais eu autant de développement en itinérance qu'au cours des deux dernières années. Des centaines de places d'hébergement ont été créées dont des places dédiées aux personnes autochtones et inuites; Des travaux se font en continu pour le développement de ressources additionnelles.
- Le rapport a envoyé un message fort qui a fait écho au-delà de la Ville de Montréal et qui a mobilisé ses partenaires.
 - Aucun partenaire seul ne détient la clé. Chacun a une pièce du casse-tête.
 - Transmission des préoccupations de l'Ombudsman de Montréal relatives aux services de santé et services sociaux au Protecteur du citoyen.
- Dans le respect des rôles et des responsabilités, la mise en place de ressources doit être assurée en collaboration avec le gouvernement du Québec, le réseau de la santé et des services sociaux, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones inuites afin notamment de répondre aux besoins de la population visée avec la diligence requise.
- Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale fera le suivi des 30 actions correctives déjà proposées et demeurera à l'affût d'autres solutions tout au long de la prochaine année. Une mise à jour annuelle du plan d'action sera réalisée.

Acronymes et abréviations

Arrondissements:

- PMR: du Plateau-Mont-Royal
- SO: Sud-Ouest
- VM: Ville-Marie

BRGM: Bureau des relations gouvernementales de la Ville de Montréal

SAJ: Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal

SC: Service de la culture

SDIS: Service de la diversité et de l'inclusion sociale

SGPI: Service de la gestion et planification des immeubles

SH: Service de l'habitation de la Ville de Montréal

SPVM: Service de police de la Ville de Montréal

SSI: Service de la stratégie immobilière

SUM: Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal

CCOMTL: CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

CCSMTL: CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

PAQ: Projets autochtones du Québec

RSSS: réseau de la santé et des services sociaux

